



PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2015

Affiché le 26 Novembre 2015

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil municipal, prend acte du rapport annuel du service public de l'assainissement présenté par le délégataire, la Société des Eaux de l'Essonne pour l'exercice 2014.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil municipal, prend acte du rapport annuel sur le service public de l'eau potable, présenté par le délégataire, la Société des Eaux de l'Essonne pour l'exercice 2014.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Absentions approuve le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement pour l'exercice 2014.

CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION ENTRE LA POLICE MUNICIPALE ET LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT

Le Conseil municipal, par 31 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Absention, approuve les termes de la convention de coordination entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour, 1 voix Contre et 3 Absentions, soutient l'action des différents syndicats du territoire dans leurs propositions de structurations et qui feront l'objet d'amendements présentés par ces syndicats chacun pour la compétence qui le concerne.

AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES DE LA CCESE

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Absentions, émet un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services de la CCESE.

RAPPORT D'ACTIVITES 2014 DE LA CCESE

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2014 de la CCESE.

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS – ANNEE 2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter 3 agents recenseurs pour le recensement de la population qui se déroulera du 21 Janvier 2016 au 27 février 2016 et de fixer la rémunération à 1631euros par agent.

MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP FSL 91) AYANT POUR OBJET D'ADMINISTRER LE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT DE L'ESSONNE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP FSL 91) et autorise le Maire à signer les actes y afférents

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour, 2 voix Contre et 2 Abstentions, approuve la décision modificative n°1 de la Ville d'Etampes, comme suit :

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	130 555,00	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	36 900,00	
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	1 320,00	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-98 739,00	
74	DOTATIONS		157 775,00
77	RECETTES EXCEPTIONNELLES		16 000,00
	TOTAL OPERATIONS REELLES	70 036,00	173 775,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	103 739,00	
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	103 739,00	0,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	173 775,00	173 775,00

CHAPITRE	INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	107 000,00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-151 111,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	88 820,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	169 430,00	
	TOTAL OPERATIONS REELLES	214 139,00	0,00
16	OPERATIONS D'ORDRE SUR EMPRUNTS	2 204 040,91	2 204 040,91
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	2 204 040,91	2 204 040,91
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		110 400,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		103 739,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	710 062,21	710 062,21
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	710 062,21	924 201,21
	TOTAL INVESTISSEMENT	3 128 242,12	3 128 242,12

CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil municipal, par 31 voix Pour et 2 Abstentions, admet en non-valeur la globalité de la liste proposée en effacement de dettes d'un montant de 5 804, 93 € et 15 509,64 € au titre de la liste proposée en créances irrécouvrables, soit un total de 21 314,57€ et accorde la décharge de son compte de gestion à Monsieur Le Trésorier pour la somme de 21 314,57€.

BUDGET PRINCIPAL - AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS RENOUELABLES- FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve par catégorie de biens les durées d'amortissement.

BUDGETS ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE – AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS RENOUELABLES – FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve par catégorie de biens les durées d'amortissement.

EXPLOITATION DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT – SOLLICITATION DE LA PRIME AQUEx

Le Conseil municipal, à l'unanimité, mandate le SIARE pour présenter le dossier AQUEx, sollicite l'obtention de l'aide AQUEx au titre de l'exercice 2015, dont la part communale sera reversée par le SIARE selon les modalités déterminées dans la convention et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 4 voix Contre, approuve la grille tarifaire de location des salles communales.

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICES ET DES CONDITIONS DE REMISAGE A DOMICILE

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 4 Abstentions, approuve le règlement intérieur relatif à l'utilisation des véhicules de services et des conditions de remisage à domicile.

CREDITS D'INVESTISSEMENT – EXERCICE 2016

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 4 voix Contre, autorise Monsieur Le Maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite des crédits d'investissement suivants :

Budget Principal

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	200 000 €
Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	198 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	300 000 €
TOTAL	698 000 €

Budget annexe assainissement

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	60 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	180 000 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	48 000 €
TOTAL	288 000 €

Budget annexe eau potable

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	15 000 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours.....	80 000 €
Chapitre 27 : Autres immobilisations financières	19 000 €
TOTAL	114 000 €

CESSION DE LA BALAYEUSE EUROVOIRIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder au prix de 4 840 € la balayeuse EUROVOIRIE CITY CAT mise en circulation en 2005 à la commune de Saint-Maurice-Montcouronne, et d'inscrire la recette au budget 2015

FETES NATIONALES OU LOCALES ORGANISEES PAR LA COMMUNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve que l'intégralité des dépenses engagées au titre des fêtes nationales et locales seront comptabilisées sous la nature comptable 6232.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA CCESE

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 4 Abstentions, valide l'évaluation des charges transférées, le rapport établi par la CLECT le 19 octobre 2015 et les attributions de compensation définitives 2015 et prévisionnelles 2016 telles que résultant du rapport de la CLECT.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SUR LE SERVICE PUBLIC DU MARCHÉ AUX COMESTIBLES POUR L'EXERCICE 2014

Le Conseil municipal, prend acte du rapport annuel sur le service public du marché aux comestibles, tel que rédigé par le délégataire, la Société Géraud et Associés pour l'exercice 2014.

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION

Le Conseil municipal, par 31 voix Pour et 2 Abstentions, approuve les termes de l'avenant n°1 au marché de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents

SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT : INTEGRATION DU BASSIN DE REGULATION

Le Conseil municipal, par 32 voix Pour et 1 voix Contre, approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation du service public d'assainissement relatif à la mise à jour du périmètre d'exploitation des bassins de régulation des eaux pluviales et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

CENTRE SOCIAL CAMILLE CLAUDEL – VALIDATION DU NOUVEAU PROJET SOCIAL

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour et 3 Abstentions, approuve le nouveau projet social – centre social Camille Claudel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

RENOUVELLEMENT DU LABEL BIJ – BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande de renouvellement pour 3 ans du label BIJ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

CREATION D'UN POINT INFORMATION JEUNESSE - LABEL PIJ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'un Point Information Jeunesse, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels cofinanceurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Conseil municipal, par 32 voix Pour et 1 Abstention, approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de territoire et le programme des opérations pour un montant total de 4 943 500 € HT, sollicite le Conseil départemental pour la réalisation du programme d'opérations par l'octroi de subventions, pour un montant total de 2 904 488 €, approuve le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation, atteste de la propriété communale des terrains d'assiette et bâtiments destinés à accueillir les équipements et aménagements subventionnés dans le cadre du présent contrat, désigne Madame Elisabeth DELAGE référente « Appel des 100 » et Monsieur Bernard LAPLACE, référent « Développement Durable » et autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de territoire selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

POINT D'INFORMATION : LA MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS

Le Conseil municipal, prend acte de ce point.

CLASSEMENT DE LA PARCELLE SECTION AT N°147 DANS LE DOMAINE PUBLIC ET DECLASSEMENT DE LA PARCELLE AT N° 148 DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, par 30 voix Pour et 2 Abstentions, approuve le classement de la parcelle AT n°147 (lot 2) et de son intégration dans le domaine public de la commune, approuve le déclassement de la parcelle AT n°148 (lot 3), autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

RETROCESSION DES INFRASTRUCTURES INTERIEURES ET EXTERIEURES ET SUPPRESSION DE LA ZAC DE COQUERIVE-ABROGATION DE LA DELIBERATION EN DATE DU 17 JUIN 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, rapporte la délibération du 17 juin 2015, approuve la rétrocession dans le domaine public des voiries, des espaces verts et du bassin de rétention de la ZAC de Coquerive, après la levée des réserves, approuve la suppression de la ZAC de Coquerive, dit que les frais d'actes et de géomètres seront à la charge de l'aménageur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et tous les actes afférents ;

APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 2 Abstentions, approuve la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il a été mis à la disposition du public, précise que la présente délibération :

- sera transmise à Monsieur le Préfet
- sera transmise aux personnes publiques associées
- fera l'objet d'un affichage pendant un mois à la mairie et aux Services Techniques Municipaux ainsi qu'une mention insérée dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département, et sera publiée au recueil des actes administratifs, conformément aux articles R 123-24 et R. 123-25 du Code de l'Urbanisme,
- sera tenue à la disposition du public ainsi que le dossier d'approbation aux Services Techniques Municipaux de la ville d'Etampes

et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT MICHEL – CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT POLYVALENT PERISCOLAIRE A VOCATION SPORTIVE – DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire et à signer toutes les pièces s'y rapportant, et autorise la constitution des dossiers de demande de subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales.

AUTORISATION DE TRAVAUX - ESPACE WALDECK ROUSSEAU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux pour l'espace Waldeck Rousseau et à signer tous les actes afférents.

CHARTRE D'UTILISATION DES MOYENS DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET DES SYSTEMES D'INFORMATIONS

Le Conseil municipal, par 31 voix Pour et 2 voix Contre, valide la charte d'utilisation des moyens de communication électronique et des systèmes d'informations.

OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCE DE DETAIL

Le Conseil Municipal, par 31 voix Pour et 2 voix Contre, donne un avis favorable au principe d'ouverture de 9 dimanches par an en 2015, puis 12 dimanches par an à partir de 2016 et de solliciter l'avis conforme de la CCESE.

MOTION – ETAMPES REAFFIRME SA POSITION CONTRE L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE POUR LES GENS DU VOYAGE A VILLESOUVAGE ET DANS LE SUD ESSONNE

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 4 voix Contre, rappelle avoir rempli ses obligations en matière de création d'aires d'accueil des gens du voyage, s'oppose à la création d'une aire de grand passage sur son territoire et demande une révision partielle du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne en supprimant l'obligation d'implantation d'une aire d'accueil de grand passage sur « Grand Sud »